

Le futur premier Ministre de Macron finance avec sa réserve parlementaire France Palestine Solidarité...

écrit par Christine Tasin | 25 mars 2017

LIBERTE D'EXPRESSION, DROIT AU BOYCOTT



Dans le contexte général de mise en cause des libertés, les organisations du Collectif pour une paix durable entre Palestiniens et Israéliens, avec le soutien de BDS France et de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, appellent à défendre la liberté d'expression et le droit d'appeler au boycott.

La circulaire d'Alliot-Marie quand elle était Garde des sceaux, a permis la condamnation de militants pour le seul fait d'avoir appelé au boycott de produits israéliens tant qu'Israël ne respecte pas le droit international ! Aujourd'hui, le gouvernement refuse obstinément son abrogation.

Quelles que soient les positions de chacun sur l'opportunité d'un tel boycott, ces condamnations sont inacceptables. Elles constituent une atteinte insupportable aux droits fondamentaux de chacun en matière de liberté d'expression et d'organisation.

Plus que jamais le peuple palestinien doit pouvoir être soutenu face aux exactions, crimes et violations du droit dont il est l'objet. En Israël, la droite la plus extrême installée au pouvoir pousse le pays sur la pente du fascisme. Dans le but de soumettre ou de contraindre à l'exil le peuple palestinien, le pouvoir israélien poursuit implacablement la colonisation, cherche à réduire Gaza à une enclave coupée de son arrière-pays palestinien, réprime dans le sang la révolte de la jeunesse.

Face à cette situation qui n'offre que le chaos comme perspective, nous agissons pour que la France prenne des sanctions à la mesure de ces violations du droit.

Nous revendiquons le droit de pouvoir, comme citoyens, mettre en cause la politique israélienne, y compris en appelant au boycott, sans être poursuivis par la justice ! C'est là une question élémentaire de libre exercice de la démocratie.

Avec nous, défendez cette liberté citoyenne.



A Carhaix le 4 juin 2016 : France - Palestine Solidarité Centre Bretagne

Lire attentivement et faire suivre l'article ci-dessous paru sur Breizh-info qui en dit long sur le sort des juifs dans la

France de Macron.

Richard Ferrand, lieutenant de Macron, soutien financier de la cause palestinienne et du boycott d'Israël

25/03/2017 – 17H45 Carhaix (Breizh-info.com) – Richard Ferrand, député du Finistère et bras droit d'Emmanuel Macron, a financé l'association [France Palestine Solidarité](#) avec sa [réserve parlementaire 2016](#). Un financement pour « *frais de fonctionnement* » destiné à l'antenne locale (le groupe Centre-Bretagne) de l'association, qui, pour sa branche nationale, explique [pourtant sur son site](#) : « *le fonctionnement de l'AFPS repose uniquement sur les cotisations de ses 4400 adhérents, ainsi que des soutiens ponctuels que ceux ci ou leurs amis apportent à l'occasion de souscriptions spécifiques. L'AFPS ne reçoit strictement aucune subvention externe, publique ou privée pour son fonctionnement courant.* »

Proche de Jean-Yves Le Drian – il présidait le groupe socialiste au conseil régional de Bretagne – Richard Ferrand, soutient donc, via des fonds publics, une association qui a pour objet « *de développer l'amitié et la solidarité entre le peuple français et le peuple palestinien et d'oeuvrer pour l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient fondée sur la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, sur la base du droit international* ».

[En 2016, il s'était déjà ému de l'interception](#) d'un bateau de militants qui voulaient se rendre à Gaza et fait le relais auprès de Jean-Marc Ayrault, alors Ministre des Affaires Etrangères, des revendications de l'association AFPS.

Cet engagement public de Richard Ferrand en faveur d'une association très controversée pose question. En effet, Emmanuel Macron a officiellement une position différente sur la question. Il a cependant déjà été accusé de dérapage lorsqu'il avait [attaqué](#) les écoles juives où l'on enseignerait, selon lui, « *la torah plus que les savoirs fondamentaux* ».

Une campagne de boycott illégale

Fin 2014, l'antenne locale de Carhaix de l'association [France Palestine Solidarité](#) a ainsi mené une action « *boycott, désinvestissement, sanctions* » (BDS) auprès des [trois grandes surfaces de Carhaix et sur le marché local](#). BDS est un regroupement de

collectifs et d'associations – principalement d'extrême gauche ([voir la liste de soutiens ici](#)) – qui a pour objet notamment de « sanctionner la politique d'Israël ». D'après [le tract distribué ce jour là](#) sur le marché de Carhaix, « la politique criminelle du gouvernement israélien contribue à la montée de l'extrémisme et de l'antisémitisme ».

Le collectif appelait alors à boycotter les produits des colonies et en provenance d'Israël. **Pourtant, aujourd'hui, cet appel est totalement illégal en France.** Un article du *Monde* de novembre 2015 [expliquait alors](#) : *La Cour de cassation a confirmé la condamnation par la cour d'appel de Colmar de 14 militants du mouvement Boycott, désinvestissement, sanctions (BDS) à 28 000 euros de dommages et intérêts aux parties civiles et chacun à une amende de 1 000 euros avec sursis. Il leur est reproché d'avoir, le 26 septembre 2009 pour les uns et le 22 mai 2010 pour les autres, participé à une manifestation dans un magasin Carrefour à Illzach, près de Mulhouse (Haut-Rhin), « appelant au boycott des produits en provenance d'Israël ». Ils portaient des tee-shirts avec le slogan « Palestine vivra, boycott Israël » et distribuaient des tracts aux clients sur lesquels était écrit : « Acheter les produits importés d'Israël, c'est légitimer les crimes à Gaza, c'est approuver la politique menée par le gouvernement israélien ».*

Et *Le Monde* de poursuivre : « La campagne BDS lancée par des militants pro palestiniens en 2005 à travers le monde fait l'objet depuis 2010 de poursuites systématiques dans l'Hexagone. Une circulaire aux procureurs datant de février 2010 – Michèle Alliot-Marie était alors ministre de la Justice – visait spécifiquement les « appels au boycott de produits israéliens » et recommandait aux parquets d'apporter « une réponse ferme ».

Mais les tribunaux et cours d'appel ont hésité et divergé, entre annulations de poursuites, relaxes au nom de la « liberté d'expression » et condamnations au titre de la « provocation à la discrimination ». Désormais, l'interprétation de la Cour de cassation s'impose à tous. **Seuls les boycotts décidés par l'État, à savoir les embargos, sont légaux. »**

L'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne, financée donc par Richard Ferrand, bras droit d'Emmanuel Macron – on parle de lui comme Premier ministre en cas de victoire de ce dernier -, **continue toutefois de relayer les actions et les demandes de BDS (voir ci-dessous) :**

Un tract diffusé début 2016 est également évocateur :

LIBERTE D'EXPRESSION, DROIT AU BOYCOTT



Dans le contexte général de mise en cause des libertés, les organisations du Collectif pour une paix durable entre Palestiniens et Israéliens, avec le soutien de BDS France et de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, appellent à défendre la liberté d'expression et le droit d'appeler au boycott.

La circulaire d'Alliot-Marie quand elle était Garde des sceaux, a permis la condamnation de militants pour le seul fait d'avoir appelé au boycott de produits israéliens tant qu'Israël ne respecte pas le droit international ! Aujourd'hui, le gouvernement refuse obstinément son abrogation.

Quelles que soient les positions de chacun sur l'opportunité d'un tel boycott, ces condamnations sont inacceptables. Elles constituent une atteinte insupportable aux droits fondamentaux de chacun en matière de liberté d'expression et d'organisation.

Plus que jamais le peuple palestinien doit pouvoir être soutenu face aux exactions, crimes et violations du droit dont il est l'objet. En Israël, la droite la plus extrême installée au pouvoir pousse le pays sur la pente du fascisme. Dans le but de soumettre ou de contraindre à l'exil le peuple palestinien, le pouvoir israélien poursuit implacablement la colonisation, cherche à réduire Gaza à une enclave coupée de son arrière-pays palestinien, réprime dans le sang la révolte de la jeunesse.

Face à cette situation qui n'offre que le chaos comme perspective, nous agissons pour que la France prenne des sanctions à la mesure de ces violations du droit.

Nous revendiquons le droit de pouvoir, comme citoyens, mettre en cause la politique israélienne, y compris en appelant au boycott, sans être poursuivis par la justice ! C'est là une question élémentaire de libre exercice de la démocratie.

Avec nous, défendez cette liberté citoyenne.

A Carhaix le 4 juin 2016 : France - Palestine Solidarité Centre Bretagne



Richard Ferrand lui [même avait adressé une question à la garde des Sceaux en 2015](#) afin de savoir si les poursuites judiciaires contre les militants appelant au boycott des produits israéliens se poursuivraient.

Un soutien étonnant, et même contradictoire avec [les dernières déclarations d'Emmanuel Macron](#) à ce sujet, puisque ce dernier, lors de sa tournée au Proche-Orient, avait réitéré son rejet du BDS : « *Le boycott d'Israël a été condamné par la France et il n'est pas question de revenir là-dessus* ». Par contre Emmanuel Macron a refusé de s'exprimer sur l'idée d'une reconnaissance de l'État de Palestine,

avant même la conclusion d'un accord de paix.

Une complaisance vis à vis des islamistes du Hamas ?

Au niveau national, l'association France Palestine Solidarité, soutenue financièrement par Richard Ferrand, est dénoncée par ses détracteurs [pour sa complaisance vis à vis du Hamas](#), mouvement islamiste fondé par les Frères musulmans. Il prône la destruction de l'État d'Israël et l'instauration d'un État islamique palestinien sur tout le territoire de l'ancienne Palestine mandataire, c'est-à-dire incluant l'État d'Israël, la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Un article paru sur le site de l'association en 2009, intitulé « [Qu'est ce que le Hamas ?](#) » interroge : « *Si l'on pense qu'il faut faire évoluer le Hamas, comment le faire sans dialoguer avec lui ? N'est-ce pas le dialogue européen avec l'OLP qui a permis d'avancer ?* ». Un autre relayait [un plaidoyer](#) pour enlever le Hamas de la liste des organisations terroristes.

En 2015, Jean-François Larosière, président de la section Nord Pas de Calais [de l'association](#) *écrivait par ailleurs* : « *Nous réaffirmons notre soutien à la résistance palestinienne à Gaza, où l'Union Européenne persiste dans sa volonté de placer le Hamas, l'une de ses forces principales, parmi les organisations terroristes. Fidèle au mandat du dernier congrès, **L'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit son combat pour que Hamas et FPLP sortent de la liste européenne des organisations « terroristes »*** »

A l'heure actuelle, ce mouvement est en effet classé organisation terroriste au Canada, aux États-Unis, en Israël, en Egypte et au Japon. Malgré une procédure judiciaire qui a annulé cette décision, ***l'organisation est par ailleurs inscrite sur la liste des organisations terroristes dressée par l'Union européenne.***

Malgré de nombreux conflits ayant opposé ces dernières années le Hamas et l'État islamique, une politique « d'apaisement » serait actuellement à l'oeuvre, notamment dans la bande de Gaza. « *La coopération dans la bande de Gaza entre le Hamas et le groupe Wilayat Sinai, affilié à l'organisation de l'État islamique (EI), qui mène une guérilla dans le Sinaï égyptien, est repartie de plus belle ces dernières semaines, affirment les responsables du Shin Beth israélien.* » peut-on lire sur la lettre d'informations stratégiques et de défense ([TTU online](#)).

L'engagement pro palestinien, un calcul électoral ?

Pour revenir sur la subvention accordée à l'association locale AFPS Centre-Bretagne nous avons cherché à interroger Richard Ferrand, présent à Nantes jeudi 23 mars pour mener campagne en faveur d'Emmanuel Macron. Richard Ferrand n'a pas souhaité répondre à nos questions. Certains voient toutefois dans ce soutien affiché et subventionné à la cause palestinienne un calcul électoral qu'avait déjà fait François Hollande en son temps : séduire l'électorat musulman, l'électorat de banlieue.

« C'est porteur de soutenir la Palestine ou les causes arabes dans les banlieues » nous déclare un membre de l'association France-Israël qui nous [explique que la plainte](#) visant Emmanuel Macron après ses propos [sur la colonisation en Algérie](#) (qualifiée de «crime contre l'humanité» par ce dernier) aurait elle aussi «augmenté la cote» de ce dernier dans certaines cités à forte population d'origine immigrée.

« Le joker le plus terrible dans le jeu dramatique de ces élections, c'est Macron, non seulement émanation par excellence du hollandisme mais aussi l'inconsistance et la vacuité personnifiées. Son discours à Alger laisse par ailleurs prévoir le pire sur les questions qui concernent directement les Juifs. », [explique par ailleurs sur Actualité Juive](#) le sociologue Shmuel Trigano.

[En 2012](#), selon une étude du corps électoral menée par OpinionWay et Fiducial le 6 mai 2012 pour *Le Figaro* sur 10 000 votants, 93% des musulmans pratiquants avaient glissé un bulletin «François Hollande» dans leur enveloppe. Seuls 7% d'entre eux avaient voté pour Nicolas Sarkozy.

Une bonne raison pour soutenir financièrement la cause palestinienne , [tout en affirmant publiquement le contraire](#) ?

Crédit Photo : DR

[cc] Breizh-info.com, 2017 Dépêches libres de copie et diffusion sous réserve de mention de la source d'origine

<http://www.breizh-info.com/2017/03/24/65670/ferrand-macron-palestine-israel-boycott>

Pour en savoir plus sur le fameux **BDS**

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/02/noubliez-pas-ce-que-recouvre-le-mouvement-antisemite-bds-qui-appelle-au->

[boycott-israel/](#)

<http://resistancerepublicaine.com/2017/02/26/usa-ils-declarent-ouvertement-vouloir-charger-les-fours-avec-des-juifs/>